



Appel à candidatures

PHOTO IILA

14e édition PRIX IILA DE LA PHOTOGRAPHIE

« Villes et communautés durables »

Date limite de soumission des projets : 28 juin 2023

L'IILA - Organisation Internationale Italo-Latino-Américaine, avec le financement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale (DGCS/MAECI), organise la **XIVème exposition dédiée aux photographes** provenant des pays latino-américains membres de l'IILA (Argentine, État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela), **une occasion importante pour le public italien de rencontrer la photographie latino-américaine émergente.**

La participation à l'exposition se fait par le biais d'un processus de sélection auquel peuvent s'inscrire seuls les photographes originaires d'un des pays latino-américains membres de l'IILA, âgés de 35 ans au maximum (nés après le 1er janvier 1988. Les photographes qui ont déjà été sélectionnés lors des éditions précédentes du Prix ne pourront pas se présenter. **Le thème sur lequel les artistes sont invités à concourir est « Villes et communautés durables ».**

Concept

Le thème « **Villes et communautés durables** » s'inspire de l'un des 17 Objectifs de Développement Durable qui font partie de l'Agenda 2030 des Nations unies, c'est-à-dire le numéro 11, qui vise à **rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.** L'IILA, organisation internationale membre observateur auprès de l'ONU, entend contribuer par ses propres initiatives à la réalisation des Objectifs du Développement Durable, parmi lesquels le numéro 11 « **Villes et communautés durables** » est d'une pertinence et d'une actualité incontestables. En effet, l'engagement de l'IILA en faveur du développement durable est prioritaire et absolument transversal à la quasi-totalité de ses initiatives, puisqu'il s'agit d'une responsabilité partagée par l'ensemble de ses vingt-et-un Pays membres.

Les villes sont des centres urbains où les personnes se rencontrent pour promouvoir de nouvelles idées, pour le commerce, la culture, la science, la productivité, la durabilité, le développement social et bien d'autres choses encore. Dans le meilleur des cas, les villes ont permis aux gens d'améliorer leur situation sociale et économique. Cependant, de nombreux défis persistent pour maintenir les centres urbains en tant que lieux dynamiques où la socialité, le travail et la prospérité sont encouragés, tout en évitant d'endommager le territoire et les ressources. Les défis posés par l'environnement urbain comprennent la circulation, le manque de fonds pour fournir les services de base, la pénurie de logements adéquats et le délabrement des infrastructures. Les défis auxquels les villes sont confrontées peuvent être surmontés de manière à leur permettre de continuer à prospérer et à se développer, en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant

la pollution et la pauvreté. L'avenir que nous voulons, ce sont des villes qui offrent des opportunités à tous, avec un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, aux transports et à bien d'autres choses encore.

Dans cette optique, nous invitons les candidats à développer un projet photographique autour de concepts liés à l'objectif n° 11 « Villes et communautés durables », comme par exemple : les phénomènes de gentrification ; la transformation des centres historiques ; les questions liées à la gestion des grands centres urbains ; la réévaluation de l'espace urbain ; les bonnes pratiques pour rendre l'espace habité par les gens plus durable et plus vivant.

De plus amples informations sur le sujet sont disponibles sur la page web :

<https://unric.org/fr/odd-11/>

Modalités de participation :

Nous acceptons les travaux photographiques qui représentent le thème proposé d'un point de vue artistique et avec une forte qualité esthétique. Les propositions commandées pour des campagnes publicitaires publiques ou privées ne seront pas acceptées.

Pour participer, il est nécessaire de :

- Remplir la fiche technique jointe à cet appel à candidatures et l'envoyer sous format pdf.
- Envoyer un nombre de photographies compris entre un minimum de 5 et un maximum de 10 (dimensions minimales 110 mm x 160 mm, résolution 300 dpi, format TIFF ou JPG).
- Envoyer un portfolio des projets réalisés précédemment (une seule pièce jointe sous format pdf, A4, 20 pages maximum et 5MB, indiquant le nom du photographe, ses coordonnées et l'index).

Le matériel doit être reçu au plus tard le **28 juin 2023** (avant minuit en Italie, GMT+2) à l'adresse suivante : premioilafotografia@gmail.com avec l'en-tête : **PHOTO IILA, XIV édition « Villes et communautés durables »**.

La participation est gratuite et implique l'acceptation totale et inconditionnelle de ces conditions.

Prix :

Un lauréat/une lauréate et cinq finalistes seront sélectionnés parmi les candidatures reçues, leurs œuvres seront présentées au Museo di Roma in Trastevere du 25 octobre au 26 novembre 2023.

Au lauréat/à la lauréate seront offerts : la prise en charge des frais de voyage aller-retour à Rome en classe économique ; une contribution de 3 000 euros aux frais de séjour (logement, nourriture, transport) pour la réalisation d'une résidence d'un mois à Rome, parallèlement à l'exposition. Pendant la période de résidence, le lauréat devra développer un projet photographique sur Rome et, à la fin de son séjour, il tiendra une conférence sur le processus créatif et la réalisation du *body of work* dans la ville. Le projet sera présenté au cours de la prochaine édition du Prix.

Chaque fois que le projet réalisé à Rome sera exposé ou publié, il devra être fait mention du Prix PHOTO IILA.

Le jury :

Les travaux seront évalués par un jury compétent, composé de **3 représentants du monde de la photographie internationale et du monde académique**. Le choix sera basé sur les critères de pertinence par rapport au thème proposé, de qualité et d'organicité du projet. Les noms du lauréat/de la lauréate et des finalistes seront communiqués publiquement.

Cession des droits :

L'IILA se réserve le droit d'utiliser de manière exclusive, indéfinie et non lucrative le matériel soumis aux fins du prix, dont l'auteur reste propriétaire. L'IILA est toujours tenu de mentionner le nom de l'auteur, le pays d'origine de l'auteur et le titre de la photographie. Chaque participant est seul responsable de l'objet ou du sujet représenté dans son œuvre et s'engage donc à exclure toute responsabilité de l'IILA à l'égard de tiers.

Traitement des données à caractère personnel :

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ - NOTE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

(art.13-14 R.G.P.D. N.2016/679)

POUR LES PARTICIPANTS AUX CONCOURS ET SÉLECTIONS ORGANISÉS PAR L'IILA

Cette note d'information est fournie conformément aux articles 13-14 du Règlement Général sur la Protection des Données R.G.P.D. n°2016/679, aux participants de l'appel PHOTO IILA XIV édition.

L'IILA, en tant que Responsable du traitement, s'engage à traiter vos données conformément aux principes énoncés dans le RGPD, en particulier en ce qui concerne la licéité, l'exactitude et la transparence des traitements, l'utilisation des données pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, d'une manière pertinente par rapport au traitement, en respectant les principes de minimisation des données, d'exactitude, de limitation de la conservation, d'intégrité et de confidentialité, ainsi que de responsabilisation.

LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Responsable du traitement des données à caractère personnel est l'IILA, dont le siège est à Rome, Via G. Paisiello 24, en la personne du Secrétaire général, Min. Plen. Antonella Cavallari, tél. 0039 06 684921 personale@iila.org

LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Délégué à la protection des données est le M. Mario Mercurio, ayant établi son siège à Rome, Via Umberto Biancamano 23 e-mail : dpo@hecosrl.it

CATÉGORIES DE DONNÉES TRAITÉES

La gestion des procédures relatives à l'exécution des tests sélectifs susmentionnés implique le traitement de données à caractère personnel contenues dans la demande de participation et communiquées dans les documents qui la complètent.

En particulier, sont traitées des données à caractère personnel « communes » (par exemple, des informations personnelles, des images, des coordonnées, des données relatives à l'instruction et à la formation), des « catégories particulières de données à caractère personnel » (par exemple, des données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, des données génétiques, des données

biométriques destinées à identifier une personne physique de manière unique, des données relatives à la santé).

Les données à caractère personnel traitées proviennent de la personne concernée. La fourniture des données est obligatoire pour la réalisation des finalités énoncées dans la note d'information. En l'absence de ces données, le candidat ne sera pas admis à la sélection ou ne pourra pas bénéficier des aides ou des actes résultant de la procédure de sélection.

Les données fournies volontairement par l'utilisateur pourront être traitées exclusivement pour les finalités liées au présent appel. Les données à caractère personnel des candidats seront traitées par les membres de la commission, par le personnel des bureaux compétents de l'IILA préposés aux procédures de sélection et de formalisation du recrutement ou d'attribution de mandats et de gestion de l'appel.

La note d'information complète est disponible sur le site web de l'Organisation :
<https://iila.org/it/privacy-policy/>

Pour plus d'informations

Secrétariat culturel de l'IILA +39 06 68492.225/246 ; fax : +39 06 6872834 ;

e-mail : s.culturale@iila.org

PHOTO IILA est un projet

